



**FIGEC MEUSE**

## **MISSION LOCALE DU NORD-MEUSIEN**

**15 rue des Frères Boulhaut**

**B.P. 70**

**55100 VERDUN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2008**

**. Rapport Général**

**. Rapport Spécial**



**FIGEC MEUSE**

**MISSION LOCALE  
DU NORD MEUSIEN**

**15 Rue des Frères Boulhaut  
BP 70**

**55100 VERDUN**

**RAPPORT GENERAL**  
**sur les comptes annuels**  
**arrêtés au 31 Décembre 2008**



**Mission Locale du Nord-Meusien  
15 rue des Frères Boulhaut  
BP 70  
55100 VERDUN**

Messieurs,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport, relatif à l'exercice couvrant la période **du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008**, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de l'Association Mission Locale du Nord-Meusien, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de mes appréciations
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et exprimant un résultat excédentaire de **156 999,09 €** sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 je vous informe que, les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III – VERIFICATIONS SPECIFIQUES ET INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI**

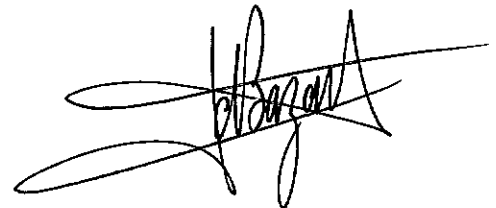
J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

**Fait à Verdun,  
le 8 Avril 2009**

**J.C. BAZART**

**Commissaire aux Comptes**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Bazart', with a long horizontal line extending to the right.

# Bilan au 31/12/2008

	2008	2007	2008	2007
<b>Total de l'actif de la structure</b>	454 490	271 423	454 490	271 423
<b>Total actif immobilisé net au 31/12</b>	<b>16 509</b>	<b>25 238</b>		
Total actif immobilisé valeur brute	93 698	92 219	300 415	146 312
Total amortissements et provisions	77 189	66 981	132 994	132 994
			8 989	8 989
			<b>156 999</b>	<b>8 989</b>
			1 433	4 329
<b>Total actif circulant au 31/12</b>	<b>437 982</b>	<b>245 916</b>	<b>34 329</b>	<b>34 329</b>
<b>Total créances</b>	<b>161 276</b>	<b>154 876</b>	<b>34 329</b>	<b>34 329</b>
Créances usagers (Clients) et comptes rattachés	238	264		
Personnel et comptes rattachés	5 003	6 192		
Subventions à recevoir	156 035	148 420		
<b>Trésorerie</b>	<b>276 705</b>	<b>91 040</b>		
Valeurs mobilières de placement	171 906	77 148		
Disponibilités	104 800	13 892		
<b>Total des comptes de régularisation au 31/12</b>	<b>0</b>	<b>269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont charges constatées d'avance		269		

Jean-Claude BAZART  
EXPERT COMPTABLE DIPLOME  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

compte de résultat du 01/01/2008 au 31/12/2008

	2008	2007	Produits	2008	2007
<b>Charges</b>					
<b>Achats de fournitures et services</b>	<b>16 109</b>	<b>22 378</b>	<b>Subventions Etat</b>	<b>255 949</b>	<b>252 924</b>
EDF	3 310	2 742	LFI Fonctionnement	252 374	142 919
Fournitures de bureau et informatique	5 143	7 447	Financement complémentaire P3	3 575	550
Autres achats	7 656	12 189	Postes CIVIS		109 455
<b>Services extérieurs</b>	<b>53 213</b>	<b>49 956</b>	Subvention exceptionnelle instal. CIVIS	<b>42 043</b>	<b>42 043</b>
Sous-traitance	20 877	9 454	<b>Subvention Conseil Régional</b>	<b>21 400</b>	<b>21 400</b>
Location de locaux	16 574	15 779	<b>Subvention Conseil Général</b>	<b>20 015</b>	<b>19 972</b>
Location de matériel	1 888	5 396	<b>Subventions des communes</b>	<b>41 990</b>	<b>41 990</b>
Location de véhicules	4 650	11 650	<b>Subventions des EPCI</b>	<b>38 483</b>	<b>38 483</b>
Entretien et maintenance	4 718	3 520	823		
Primes d'assurance	3 465	3 335	<b>Fonds Européens - activité principale</b>	<b>74 186</b>	<b>53 790</b>
Documentations	1 042	823	<b>Financements Actions spécifiques</b>	<b>10 360</b>	<b>10 360</b>
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>47 175</b>	<b>51 083</b>	Etat - actions santé	21 500	21 500
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	6 139	4 502	Région - actions santé	2 298	2 298
Déplacements, missions, réceptions	11 074	9 736	ANPE - PAP	7 956	7 956
Frais postaux & télécommunications	19 856	19 122	Etat - FIPJ - aides aux majeurs	10 800	10 800
Services bancaires et assimilés	53	185	Etat - FIPJ - ateliers préparation entretiens	3 200	3 200
Autres postes de charges de fonctionnement	10 053	17 538	Etat - FIPJ - Dispositif renforcé Accès Emploi	1 540	1 540
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>24 202</b>	<b>24 044</b>	Etat - FIPJ - soutien au code et permis	1 000	1 000
			Etat - FIPJ - Gestion du stress	6 292	3 413
<b>Charges de personnel</b>	<b>330 641</b>	<b>362 196</b>	fondation DEXIA - point logement		
			PDASR - prévention routière	3 000	3 000
			Région - Atelier d'orientation	19 600	557
			Etat - CPE alternance	5 000	5 000
			Etat - FIPJ - aides aux majeurs	2 479	3 532
			Etat - FIPJ - Chantiers AMIE	148 600	3 646
			FIPJ - forum Metz	6 084	19 852
			FIPJ - échanges inter Mission Locale	24 499	59 487
<b>Autres charges de gestion courante</b>			<b>Produits de gestion courante</b>		
<b>Charges financières</b>	<b>75</b>	<b>91</b>	<b>Produits financiers</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>399</b>	<b>2 920</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>10 664</b>	<b>10 963</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	36 252	24 499	<b>Transfert de charges</b>		
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
<i>Excédent de l'exercice</i>	156 999	8 989	<i>Déficit de l'exercice</i>		
<b>Total des comptes de charges</b>	<b>675 728</b>	<b>557 118</b>	<b>Total des comptes de produits</b>	<b>675 728</b>	<b>557 118</b>

Jean-Claude BAZART  
 EXPERT COMPTABLE D'HOME  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

# Annexe des comptes annuels

## Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

1. Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - indépendance des exercices.
2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
3. La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
4. Particularité sur l'excédent : une demande de reversement de l'exonération ZRR de 2005 à 2007 a été effective en 2008 pour un montant de 145 537,00 €.
5. Immobilisations : Des sorties ont été réalisées pour 455,52 €.
6. La provision pour charges de personnel constituée antérieurement selon la circulaire de gestion comptable des Missions Locales ne fait plus l'objet de provisions supplémentaires. En raison de sa faible signification, il n'a pas été procédé à une provision pour le paiement des indemnités de départ à la retraite.
7. Relevé des contributions en nature

Charges	2008	2007	Produits	2008	2007
Total des comptes de charges	675 728	557 118	Total des comptes de produits	675 728	557 118
Valorisation poste ANPE	36 232	35 929	Valorisation poste ANPE	36 232	35 929
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>711 960</b>	<b>596 047</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>711 960</b>	<b>593 047</b>

**Jean-Claude BAZART**  
 EXPERT COMPTABLE DIPLOME  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMMISSION REGIONALE DE NANCY



**FIGEC MEUSE**

# **MISSION LOCALE DU NORD MEUSIEN**

**15 Rue des Frères Boulhaut  
BP 70**

**55100 VERDUN**

**RAPPORT SPECIAL**  
**sur les conventions réglementées**  
**de l'exercice 2008**





**Mission Locale du Nord-Meusien  
15 rue des Frères Boulhaut  
BP 70  
55100 VERDUN**

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, et en application de l'article 49 du décret n° 2005-1677 du 28 Décembre 2005, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées prévues à l'article L612-5 du Code de Commerce.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisées, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 49 du décret n° 2005-1677 du 28 Décembre 2005, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

**Fait à Verdun,  
Le 8 Avril 2009.**

**J.C. BAZART**

**Commissaire aux Comptes**